



Le Rusé

Journal impertinent, insolent, humoristique

Nov 2009
N° 63

Rassemblement
Unitaire
Social
Ecologique

Tout ou presque, sur le dernier conseil communautaire

Le dernier conseil communautaire en date du jeudi 22 octobre, s'est efforcé d'examiner un certain nombre de sujets, dont le rapport définitif de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la collectivité pour la période 2001-2007. Evidemment c'est ce rapport qui constituera, pour une partie de la presse locale, le sujet majeur. S'agit-il d'une nouvelle étude ? D'un document donnant une vision nouvelle sur la réalité des finances de la CAC ? Absolument pas !

Il est question ici d'un examen des comptes d'une collectivité par la chambre régionale (en moyenne cette procédure se déroule dans un délai de 3 à 5 ans), une procédure contradictoire qui permet aux dirigeants de la collectivité d'échanger avec l'organisme effectuant le contrôle, permettant ainsi une meilleure compréhension des choses et des événements.

Le rapport initial de la CRC est parvenu à l'instance communautaire le 4 mars 2009. La collectivité disposait alors d'un délai de 2 mois pour faire ses observations. C'est sans doute ce que la CAC a dû faire (nous n'en savons rien), dans tous les cas c'est ce que Jacky Hénin a fait, car il était à l'époque des faits (2001-2007) président de l'organisme.

Evidemment, vous n'avez trouvé nulle trace des réponses apportées par l'ancien président pour la bonne et simple raison que personne ne lui a posé la moindre question.

Sur le fond, les principales remarques font état d'une situation financière relativement (regarder la définition dans le Petit Robert ndlr) tendue à la fin de l'exercice 2007, d'un périmètre non satisfaisant, de compétences en deçà de ce qu'elles pourraient être, d'une sous-évaluation des charges transférées.

C'est sur ces questions essentielles que l'ancien président a répondu début mai 2009. Nous vous livrons ici son propos.

« Il n'entrera pas dans mes intentions de tout commenter, le rapport étant fort bien fait et parfaitement conforme à la réalité. Tout au plus me permettrais-je de commenter certaines décisions de gestion, car si la comptabilité consiste à respecter la rigueur des chiffres, la gestion est davantage ouverte à la liberté de décision en fonction des moyens à disposition.

Concernant le périmètre et les compétences de la communauté, qu'il me soit permis d'affirmer que pour faire travailler ensemble des collectivités aussi diverses que la ville de Calais et les communes de l'arrondissement, il faut non seulement obtenir l'assentiment des participants (dire que cela a été simple serait une gageure), mais également être soutenu par l'Etat pour le choix du périmètre.

Les compétences ont donc été celles que les communes extérieures ont acceptées (ou alors il n'y avait pas de communauté), le périmètre celui que l'Etat a bien voulu décider (si l'Etat a su imposer à la ville de Coquelles son rattachement à la CAC, il s'est refusé à y ajouter les communes de la communauté du Sud Ouest du Calais ce qui est dommageable en bien des aspects)...

Concernant la non mise en œuvre de compétences statutaires et notamment de la collecte des ordures ménagères, si celle-ci ne s'est pas faite, c'est tout simplement par souci de ne pas opposer les communes entre elles, celles appartenant au Smirtom s'y refusant et l'Etat ne voulant pas forcer la main. Ce n'est que plus tard que l'Etat inter-

viendra, mais rien n'est encore à ce jour définitivement réglé.

Mes deux dernières remarques porteront sur les charges transférées et la capacité financière de la CAC pour l'avenir. J'assume complètement le fait que les charges financières aient été volontairement sous-évaluées. Il s'agissait de rendre à la ville centre, qui pendant des années a fourni aux communes extérieures bon nombre d'activités sans que celles-ci n'aient jamais eu à investir, une partie des investissements réalisés pour le compte des habitants du Calais... (la loi était d'ailleurs suffisamment souple, ce que dira lors du conseil communautaire Mr Péron, maire de Marck, ndlr)... Ces décisions ont été, faut-il le souligner, prises à l'unanimité. Pour ce qui concerne la situa-

tion financière à venir de la communauté, le rapport note une situation relativement tendue sans faire état de soucis majeurs. Je trouve la présentation très honnête et conforme à la réalité. Un document devrait de ce point de vue être ajouté à votre rapport. Il s'agit de l'étude financière réalisée au cours de l'année 2007 par le cabinet Heymes et qui confirme point par point la situation classique et non problématique de la communauté. Ceci d'autant plus que des mesures simples (prise de la compétence collecte : 750 000 euros de DGF supplémentaires, ou élargissement de la communauté aux communes de l'ouest du Calais) pouvaient très rapidement permettre à la communauté de retrouver des possibilités fortes pour investir. »

Nous tenons évidemment à votre disposition et le rapport de la CRC et la réponse de Jacky Hénin.



En bref... En bref... En bref... En bref... En bref...

La CAC vous informe... peu

Le « Calais Infos n°13 » est arrivé dans votre boîte aux lettres cette semaine. En fait, que l'on ne s'y trompe pas, excepté le numéro spécial « Centenaire de Blériot » (dans lequel il s'agissait juste de donner le programme des animations), il s'agit du premier numéro sorti par le nouveau dir' com' de la CAC depuis son arrivée en octobre 2008, soit il y a un peu plus d'un an de cela. Heureusement qu'ils ont embauché quelqu'un pour l'aider sinon... Mais ça valait le coup d'attendre ; dans ce numéro vous pourrez notamment y lire un dossier vraiment d'actualité : 5 pages sur le centenaire de Blériot fêté il y a... 5 mois de ça... Vraiment ça valait le coup d'attendre...

Natacha Bouchart découvre l'électricité

Natacha Bouchart est toute contente d'annoncer dans « La Voix du Nord » du 24 octobre, que la mairie s'apprête à acquérir un véhicule hybride. « Une première », selon le maire. Sauf qu'une fois de plus elle se trompe. Ou ment volontairement, allez savoir. Eh oui, il aurait suffi qu'elle aille faire un tour dans le garage de la mairie (ou qu'elle se renseigne tout simplement, pour ne pas risquer de se « salir »...) pour savoir que plusieurs véhicules avaient été équipés au GPL sous l'ancienne municipalité. Eh oui, l'ancienne équipe agissait concrètement pour l'environnement. Elle avait même rendu la digue complètement piétonne durant la saison estivale, dites donc...



Le saviez-vous ?

De nombreuses personnes nous posant la question régulièrement, nous vous rappelons que, oui, Jacky Hénin marie. A plusieurs reprises il a d'ailleurs été sollicité pour procéder au mariage de couples qui ne souhaitent pas être unis par des membres de la nouvelle municipalité. Alors si on vous pose la question, vous saurez...

On y pense

Le blog du Rusé s'est refait une beauté : n'hésitez pas à aller faire un petit tour à l'adresse suivante :

www.leruse.fr

Vous pourrez y télécharger le Rusé de la semaine (télécharger le Rusé) mais aussi les anciens numéros (rubrique « télécharger les anciens numéros »).

Faites-le savoir autour de vous...



Copains, coquins...??

A l'OPHLM, certains n'y comprennent plus grand-chose et se demandent même si quelque part on n'abuserait pas un peu ?

C'est le cas d'un Calaisien, dont les parents appartiennent à la mouvance de celle qui deviendra par la suite présidente de l'office, qui souhaite s'installer à son compte dans le cadre d'un commerce de casse automobile. Il veut en fait, régulariser une activité, être en conformité avec la loi. Un dossier des plus compliqué, mais qui verra Jacky Hénin (alors maire de Calais et président de l'OPHLM) intervenir pour qu'on donne une chance à ce Calaisien qui pourtant dit ouvertement qu'il ne vote pas pour les Cocos !

Ni passe-droit, ni avantage exceptionnel, simplement la location de bâtiments achetés par l'office au titre de réserves foncières (dans la perspective de construire de nouveaux logements sociaux). Le bail est signé et l'activité commerciale peut démarrer.

Le problème c'est qu'apparemment, le jeune entrepreneur, sûr de ses connaissances et de son insolvabilité décide de ne plus payer le loyer. Plus de 3000 euros de dettes. Un cas qui n'est pas unique certes, mais qui du point de vue des bails précaires commerciaux n'a pas lieu

d'exister !

Apparemment on tente bien de liquider l'affaire en demandant au locataire de rendre le local mis à disposition ! Sauf que non seulement le locataire est toujours dans les lieux, mais qu'en plus il squatte le local situé en face du sien appartenant également à l'office.

Comme si cela ne suffisait pas, l'épouse de l'entrepreneur est elle-même redevable de quelques loyers (un peu moins que son mari) auprès de l'office.

C'est là que l'affaire devient intéressante : pas rancunière pour deux sous la direction de l'OPHLM aurait apparemment donné ordre aux agents de la structure de confier les véhicules à réparer à devinez qui ?

Si c'est pour enfin être payé des loyers en retard, c'est bien vu ! Sauf qu'il n'y a rien d'automatique et que l'office risque fort de devoir régler rubis sur l'ongle ses commandes, sans percevoir le moindre centime en contrepartie !

Si c'est par ignorance des liens de parenté liant le débiteur au fournisseur de services, là c'est bêta !

Si c'est par copinage, ..., mais non ça n'est pas possible...

Une chose est évidente, ça n'est sûrement pas un signe de bonne gestion !!!

Incroyable, mais pourtant vrai !

Inattention, incompetence, complicité, soutien...

C'est vous qui déciderez. Pour être tout à fait honnête nous dirons que les propos qui vont suivre et qui figuraient sur le blog du journal « Nord Littoral » le mercredi 4 novembre, ont été éliminés ! S'ils l'avaient été par le modérateur (celui qui modère et permet le débat en refusant la dérive) normalement obligatoire, ou par la rédaction, nous aurions pu être enclin à la tolérance. Mais il aura fallu l'intervention auprès du propriétaire (la voix du nord), que nous félicitons pour sa réaction immédiate, pour que les propos inadmissibles de certains ne soient plus publiés, et là franchement nous l'avons encore en travers de la gorge ! L'article parle de la mort horrible par asphyxie dans un camion d'un jeune indien de 25 ans... et sur le blog du « Nord Littoral » de lire sous la plume d'un internaute utilisant le nom de Lénine (Vladimir Ilitch...) comme pseudonyme (tout un

symbole): « ... si tu te mets à bondir chaque fois qu'un clandestin passe l'arme à gauche, tu risques l'hypertension... et puis des indiens il y en a plus d'un milliard... nous ne sommes pas à 1 près... », évidemment d'autres internautes réagissent et menacent de porter plainte, l'imbécile (et le propos est faible) d'insister alors : « je dis ce que je pense... maintenant si cela doit te déplaire mon cher... ou à d'autres ou même... qui sait à la justice corrompue de ce pays... je n'en ai cure... raciste oui je le revendique ! Il faut vous faire une raison les gars... nous sommes nombreux à espérer mieux pour ce pays, qu'une société multi-ethnique et de fait incohérente... je vais conclure par ceci... dehors les migrants ! Allez donc crever ailleurs... » Et pour plus de honte encore pour le « Nord Littoral », figurait sous le propos : souligner un abus.

Comment donc est-il possible qu'un journal digne de ce nom, ignore à ce point la loi qui punit et celui qui tient

des propos racistes et celui qui les diffuse ?

Comment donc est-il possible qu'acceptés trois autres internautes, que nous saluons pour leur citoyenneté, personne au « Nord Littoral » n'ait cru bon d'intervenir ?

Pour ce qui nous concerne, tout ceci est intolérable et tombe sous le couvert des lois en vigueur !

C'est pourquoi nous entendons saisir le procureur de la république, pour qu'une enquête soit diligentée aux fins de retrouver l'internaute si expressif et de le traduire devant les tribunaux pour qu'il réponde de ses propos.

Nous entendons également solliciter le procureur pour qu'il rappelle le « Nord Littoral » à son devoir d'encadrement des débats sur le net et au respect des lois.

Pour ceux qui douteraient de la véracité de cet article, nous tenons évidemment à disposition la copie des écrits des uns et des autres.

La folie des chiffres

Elle nous a encore bien fait rire Natacha Bouchart cette semaine à l'occasion du bilan qu'elle a tiré de l'expo YAB dans le parc St-Pierre. Elle a affirmé, sans rire, que 70 000 personnes avaient apprécié l'expo, soit une moyenne de 700 personnes par jour. Problème : sachant que le parc St-Pierre comprend 6 entrées, que l'hôtesse se tenait dans un chalet qui n'a pas la chance d'avoir vue sur l'une des entrées (et quand bien même...), et que l'expo était accessible gratuitement (donc sans mise en place d'aucune billetterie), trouvez comment Natacha Bouchart a pu en arriver à ces statistiques ? Vous avez une demie heure.

Blague à part, vous l'avez compris la comptabilité des visiteurs de l'expo est totalement imaginaire. Natacha Bouchart a juste tiré ces chiffres de son chapeau. Sans doute pour justifier les 384 471 € de dépenses engendrés (merci le Rusé n°59 pour l'info, sinon l'aurait-on su ???...). Mais il faut croire que cette folie des chiffres est contagieuse. A l'agglomération aussi ils sont touchés. Au lendemain des festivités liées au centenaire de la traversée

de la Manche par Louis Blériot, Philippe Blet avait annoncé, tout content, une fréquentation de près de 100 000 personnes. Là encore, le chiffre avait paru d'autant plus énorme que, là encore, aucune billetterie n'avait été mise en place (les spectacles de rue comme la patrouille de France étant gratuits...), que le parking mis à disposition (parking Axial le long du pont « Castagnette »), est resté, sinon totalement vide, en tout cas jamais plein (loin s'en faut), et que la circulation dans Blériot, si elle était par moment difficile, n'a toutefois jamais atteint les sommets d'embouteillages prédits (et c'est tant mieux car rien n'avait été prévu pour les éviter...).

Alors, 100 000, franchement on a de (très) gros doutes. Mais on a mieux : dans le numéro d'octobre du « Calais Infos » qui vient de sortir (voir article P1), on nous parle de « plus de 200 000 visiteurs pour fêter Louis Blériot ». Allez, soyons fous ! Heureusement que le ridicule ne tue pas....

Ca m'gratte

Lettre ouverte à Mme Bouchart

La faramineuse hausse des impôts que chacun a pu constater à la réception de ses différentes taxes (foncière et habitation) n'est pas au goût de tout le monde. Pour preuve, s'il en était besoin, cette lettre adressée par un Calaisien à Natacha Bouchart. Extraits.

« Je réside à Calais depuis Mars 1996 et je n'ai jamais subi une telle hausse. Je m'interroge sur les causes de cette augmentation, la faute de l'ancienne municipalité ? J'ai lu l'audit demandé par votre conseil municipal et rien dans ce rapport et dans la comptabilité de l'ancienne équipe ne justifie une telle augmentation. (...) Si cet argent servait pour aider à la création d'emploi comme vous l'aviez promis (des millions d'emplois), j'aurais été le premier à reconnaître le bien fondé de cette majoration, mais ce n'est pas le cas. Les emplois se meurent à Calais et vous ne réagissez même pas.

On peut dire ce que l'on veut de l'ancienne municipalité, mais ils étaient et sont toujours présent pour défendre les salariées dans les conflits sociaux, ce n'est ni votre cas ni le cas de ceux qui se déclarent de gauche parmi vos colistiers.

Avez-vous pensé à vos administrés qui doivent encore se serrer la ceinture pour les fêtes de fin d'année ?

Quand allez-vous enfin serrer la vôtre ? »

Vous pouvez retrouver la lettre dans son intégralité sur le blog du Rusé :

www.leruse.fr



La phrase...

Du roquet (P. Blet) à l'occasion du Conseil communautaire qui s'est félicité « d'avoir remis à flot la maison » après avoir récupéré des « finances exsangues ».

Si l'individu n'avait pas de lourdes responsabilités à assumer, cela pourrait faire rire, mais pour la circonstance c'est inquiétant !

Voilà donc un élu qui arrive à prétendre que l'organisme qu'il dirige est endetté pour 70 ans, est obligé de revenir sur ses propos sous la pression d'autres élus, ordonne plus de 1 300 000 euros de dépenses nouvelles (annuelles) supplémentaires alors que les caisses seraient vides, invente un nouvel impôt sans avoir dévoilé le moindre projet... Prétendre dans ces conditions avoir sauvé la situation financière peut paraître absurde, sauf pour lui ! Et si tout simplement, antérieurement la CAC n'allait pas si mal que cela ? Et si la capacité de discernement du roquet était altérée par...? En tous cas ce ne sera pas une excuse, tout au plus une circonstance atténuante ou aggravante, c'est selon !